

Les actes d'État Civil

INTRODUCTION

NOVEMBRE 2019



le
Cnfpk

Les actes d'État Civil

INTRODUCTION

- Un acte de l'état civil est un écrit dans lequel l'autorité publique constate, d'une manière authentique, un événement dont dépend l'état d'une ou de plusieurs personnes.
- Les actes de l'état civil sont soumis à un ensemble de règles communes relatives à leur rédaction et à leurs énonciations.
- En raison de leur force probante et de leur finalité, leur établissement est soumis à **des règles strictes** qui peuvent être communes à tous les actes ou propres à certains d'entre eux.



Les actes d'État Civil LES MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DES ACTES, LES RÈGLES COMMUNES

NOVEMBRE 2019



le
Cnfpk
fr

Les actes d'État Civil

LES MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DES ACTES, LES RÈGLES COMMUNES

- La structure en trois parties : L'analyse marginale, le corps de l'acte et les mentions
 - **L'analyse marginale** : située au-dessus du texte ou en marge de l'acte d'état civil, elle permet de faciliter les travaux de recherches et d'analyses.
 - **Le corps de l'acte** : il s'agit du texte de l'acte.
 - **Les mentions ou mentions marginales** : inscrites en marge de l'acte, elles constituent des informations écrites modifiant ou complétant l'acte.



Les actes d'État Civil

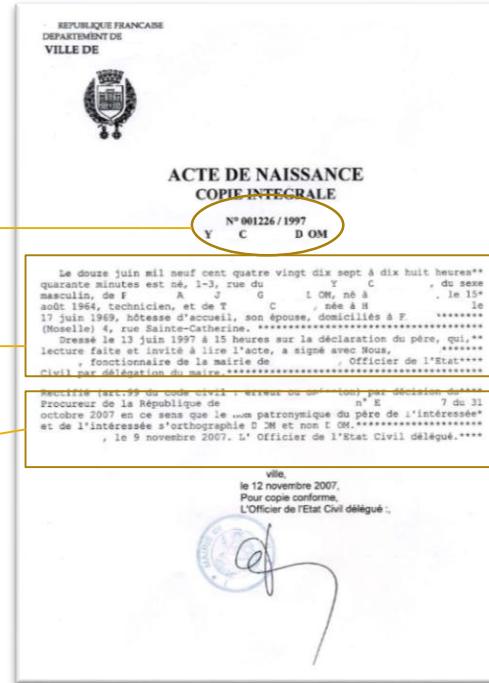
LES MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DES ACTES, LES RÈGLES COMMUNES

- La structure en trois parties : L'analyse marginale, le corps de l'acte et les mentions

Analyse marginale

Corps de l'acte

Mention marginale



Les actes d'État Civil

LES MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DES ACTES, LES RÈGLES COMMUNES

▪ La signature

- Les actes de l'état civil sont signés par :
 - l'OEC ;
 - les comparants que sont les déclarants d'une naissance ou d'un décès ou les époux qui se marient ;
 - les témoins.
- La signature de l'OEC est impérative.
- Elle a pour effet de clore l'acte, pour cette raison elle doit être apposé en dernier lieu, et lui confère force authentique.
- Les deux exemplaires de l'acte doivent être signés à l'identique.



Les actes d'État Civil

LES MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DES ACTES, LES RÈGLES COMMUNES

▪ La langue

- L'article 2 de la Constitution dispose que le français est la langue de la République. A ce titre, les actes de l'état civil doivent être rédigés en français.

http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2014/07/cir_38565.pdf

- Se fondant sur ces principes, l'instruction générale relative à l'état civil (IGREC) en son art.106) rappelle que seul l'alphabet romain peut être utilisé et que les seuls signes diacritiques admis sont les points, tréma, accents et cédilles tels qu'ils sont souscrits ou suscrits aux voyelles et consonne autorisés par la langue française.



Les actes d'État Civil

LES MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DES ACTES, LES RÈGLES COMMUNES

▪ L'ordre

- Les actes de l'état civil doivent être dressés au moment de leur déclaration à la suite les uns des autres. Des espaces suffisants sont réservés pour l'apposition ultérieure des mentions marginales.

▪ La numérotation

- Les actes de l'état civil sont numérotés.
- Les numéros d'ordre se suivent, dans chaque registre, du commencement à la fin de l'année.

Les actes d'État Civil

LES MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DES ACTES, LES RÈGLES COMMUNES

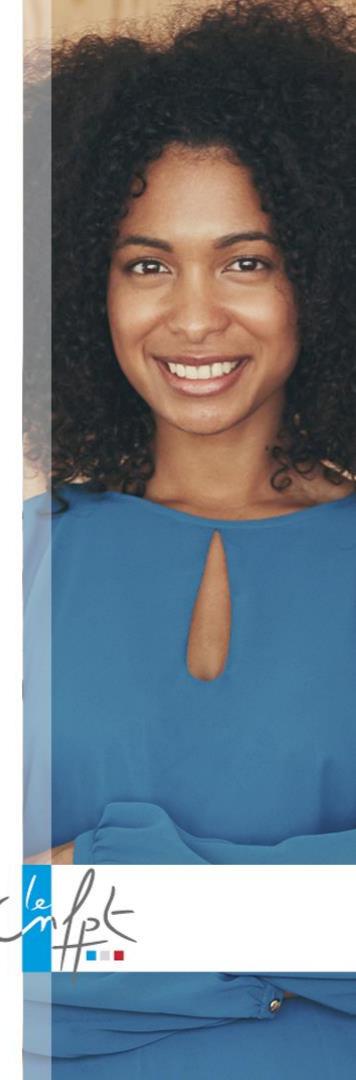
▪ Des règles en cas d'erreur

- Les erreurs dans les actes d'état civil ne doivent pas être réparées aux moyens de grattage, lavage, surcharge ou liquide correcteur (cf mentions de rectification).
- Par ailleurs, les actes ne doivent pas comporter d'abréviation ou d'acronyme hors les cas où la loi ou les règlements en admettent le principe.

Les actes d'État Civil

LA MISE À JOUR DES ACTES D'ÉTAT CIVIL : LES MENTIONS MARGINALES

NOVEMBRE 2019



le
Cnfp

Les actes d'État Civil

LA MISE À JOUR DES ACTES D'ÉTAT CIVIL : LES MENTIONS MARGINALES

- **Qu'est-ce qu'une mention marginale ?**
 - La mise à jour constante des actes d'état civil est assurée par l'apposition de mentions en marge de ceux-ci.
 - La mention marginale est une mesure de publicité destinée à établir une relation entre deux actes de l'état civil ou entre un acte et une décision judiciaire ou administrative.

Les actes d'État Civil

LA MISE À JOUR DES ACTES D'ÉTAT CIVIL : LES MENTIONS MARGINALES

▪ A quoi sert une mention marginale ?

- Elle permet d'actualiser un acte, et donc l'état civil d'une personne, après un événement la concernant.
- Elle consiste en une référence sommaire, en marge de l'acte antérieurement dressé ou transcrit, au nouvel acte qui vient modifier ou compléter l'état civil de l'intéressé.

Les actes d'État Civil

LA MISE À JOUR DES ACTES D'ÉTAT CIVIL : LES MENTIONS MARGINALES

- **Qui peut demander l'apposition d'une mention marginale ?**
 - La qualité des personnes habilitées à requérir l'apposition de mention en marge d'acte de l'état civil varie selon la nature de la mention.
 - Il peut s'agir :
 - du procureur de la République (rectifications, adoptions...) ;
 - d'un officier de l'état civil (avis aux fins de mention) ;
 - d'une administration (nationalité) ;
 - de la personne sur laquelle porte l'acte ou de l'avocat la représentant (divorce).

Les actes d'État Civil

LA MISE À JOUR DES ACTES D'ÉTAT CIVIL : LES MENTIONS MARGINALES

▪ Quand apposer une mention marginale ?

- Au titre de l'article 49 du code civil, les mentions doivent être apposées dans les **trois jours suivants la réquisition**.

A noter : Si un officier de l'état civil constate qu'une mention de décès, de reconnaissance ou de mariage ne figure pas sur les registres du lieu de naissance de l'intéressé, il peut provoquer l'apposition de la mention en envoyant un avis à fin de mention.



Les actes d'État Civil

LA MISE À JOUR DES ACTES D'ÉTAT CIVIL : LES MENTIONS MARGINALES

▪ Qui appose une mention marginale ?

- Les mentions sont apposées par l'OEC dépositaire de l'acte. L'OEC doit s'assurer, avant d'apposer la mention de son caractère définitif.
- Si des mentions s'avèrent contradictoires, l'OEC ne peut apposer la seconde sans consulter le Procureur de la République.

▪ Le format des mentions marginales

- Les mentions marginales doivent être apposées au regard de formats ou libellés précis qui sont tous recensés dans une circulaire.

http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/04/cir_35168.pdf



Les actes d'État Civil

LA MISE À JOUR DES ACTES D'ÉTAT CIVIL : LES MENTIONS MARGINALES

▪ Les différentes mentions marginales

- Fait l'objet d'une mention en marge des actes (les mentions les plus courantes) :
 - La reconnaissance, en marge de l'acte de naissance ;
 - Le mariage, en marge de l'acte de naissance ;
 - Le PACS, en marge de l'acte de naissance ;
 - Le décès, en marge de l'acte de naissance ;
 - Le changement de nom par acte ou décret, en marge de l'acte de naissance ;
 - Le divorce, en marge de l'acte de naissance ;



Les actes d'État Civil

LA MISE À JOUR DES ACTES D'ÉTAT CIVIL : LES MENTIONS MARGINALES

▪ Les différentes mentions marginales

- Fait l'objet d'une mention en marge des actes (les mentions les plus courantes) - suite :
 - Le jugement prononçant divorce ou séparation de corps en marge de l'acte de mariage ;
 - Les rectifications administratives en marge de tous les actes ;
 - Les actes administratifs ou judiciaires qui concernent la nationalité française, en marge de l'acte de naissance ;
 - L'acte de notoriété en marge de l'acte de décès...



Les actes d'État Civil

LA MISE À JOUR DES ACTES D'ÉTAT CIVIL : LES MENTIONS MARGINALES

- **La nécessité de s'assurer de l'apposition des mentions marginales**
 - Le maire du lieu où la mention a été apposée est tenu d'envoyer au maire expéditeur un récépissé prévu sur l'imprimé d'avis de mention.
 - La commune ayant reçu ce récépissé est tenu de le conserver pendant dix ans.
 - Il doit également vérifier périodiquement si tous les récépissés lui ont bien été transmis.
 - Si cela n'a pas été le cas il doit procéder à des rappels.



Les actes d'État Civil

LA MISE À JOUR DES ACTES D'ÉTAT CIVIL : LES MENTIONS MARGINALES

▪ La question du second registre

- La loi du 13 janvier 1989 indique qu'il n'est pas nécessaire d'apposer les mentions marginales sur les registres conservés par les greffes des tribunaux de grande instance. **Toutefois, les avis de mention doivent tout de même être transmis aux greffes qui sont tenus de les conserver.**
- En effet, l'exemplaire des registres conservés au greffe doit permettre de reconstituer le premier original en cas de nécessité.

A noter : Les mentions de décès ne sont portées en marge des actes de naissance que depuis une ordonnance de 1945. Il est donc normal que le décès d'un soldat pendant la Première Guerre mondiale ne figure pas sur son acte de naissance. Mais il est cependant envisageable de mettre l'acte de naissance à jour au vu de l'acte de décès.



Les actes d'État Civil

LES FORMALITÉS

ADMINISTRATIVES

OBLIGATOIRES LIÉES

AUX ACTES D'ÉTAT

CIVIL

NOVEMBRE 2019



Les actes d'État Civil

LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES OBLIGATOIRES LIÉES AUX ACTES D'ÉTAT CIVIL

- **La transmission des pièces annexes qui ont permis de dresser les actes, au greffe du tribunal**
 - Elles doivent être conservées 50 ans au greffe du tribunal.
 - Ces documents sont exigés par la loi (Décret n° 2017-890 du 6 mai 2017 relatif à l'état civil, article 7)
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034635327&categorieLien=id>
 - Exemples de pièces annexes : Les dossiers de mariage ; Les déclarations de choix de nom ; Le consentement des mineurs de plus de 13 ans à l'appui d'un changement de nom ; Les déclarations de désaccord sur le nom ; Les transcriptions de décès ; Les jugements d'adoption plénières ; Les jugements déclaratifs de naissance....



Les actes d'État Civil

LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES OBLIGATOIRES LIÉES AUX ACTES D'ÉTAT CIVIL

- **La transmission de bulletins spécifiques à l'INSEE**
 - Les OEC sont tenus de transmettre des informations relatives à l'état civil de leurs citoyens à l'INSEE.
 - Les bulletins statistiques sont établis par l'OEC lors de l'établissement d'un acte, à l'occasion d'une transcription ou lors de la rédaction d'une mention marginale.
 - Ils contiennent, en plus des énonciations des actes, des références à la situation familiale et à l'activité professionnelle des intéressés.
 - Les bulletins de naissance sont transmis à l'institut de façon quotidienne ;
 - Les bulletins de décès le sont hebdomadairement ;
 - Les bulletins de mariage et d'enfant sans vie mensuellement.



Les actes d'État Civil

LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES OBLIGATOIRES LIÉES AUX ACTES D'ÉTAT CIVIL

- **La transmission de bulletins spécifiques à l'INSEE (suite)**

- Les renseignements permettent à l'INSEE de remplir deux missions :
 - Assurer la gestion du Répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) grâce auquel chaque personne née en France est identifiée une fois et une seule..
 - Utiliser ces données pour réaliser des études statistiques sur l'état civil.



Les actes d'État Civil

LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES OBLIGATOIRES LIÉES AUX ACTES D'ÉTAT CIVIL

▪ L'envoi d'avis à d'autres administrations

➤ Exemples :

- Suite à l'établissement d'un acte de décès : Avis de transcription d'acte de décès à la mairie de domicile du défunt ;
- Suite à l'établissement d'un acte de naissance : Avis de naissance à la mairie de domicile des parents du nouveau né ;
- Suite à l'établissement d'un acte de mariage : Avis de mention aux mairies de naissance des époux ;
- Suite à l'apposition d'une mention de divorce sur un acte de mariage : Avis de mention aux mairie de naissance des époux.....



Les actes d'État Civil

LA RECTIFICATION DES ACTES D'ÉTAT CIVIL



NOVEMBRE 2019

le
Cnfp
fr

Les actes d'État Civil

LA RECTIFICATION DES ACTES D'ÉTAT CIVIL

- La loi J21, en modifiant l'article 99-1 du Code civil, a confié à l'OEC la rectification de certaines erreurs ou omissions purement matérielles.

[L'Ordre n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIe siècle](#)

- Le Décret n° 2017-892 du 6 mai 2017 portant diverses mesures de modernisation et de simplification de la procédure civile vient enfin mettre à jour le Code de procédure civile et précise notamment les erreurs ou omissions que pourra rectifier l'OEC.

[Le Décret n° 2017-892 du 6 mai 2017 portant diverses mesures de modernisation et de simplification de la procédure civile](#)

- Circulaire du 26 juillet 2017 de présentation de diverses dispositions en matière de droit des personnes et de la famille de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIe siècle NOR : JUSC1720438C en explicite la mise en œuvre.

http://www.textes.justice.gouv.fr/art_pix/JUSC1720438C.pdf



Les actes d'État Civil

LA RECTIFICATION DES ACTES D'ÉTAT CIVIL

- **Quelles sont les erreurs et omissions qu'un état civil peut désormais rectifier ?**
 - l'erreur ou l'omission dans un acte de l'état civil dont la preuve est rapportée par l'acte de naissance de l'intéressé, de son parent ou de toute autre personne désignée dans l'acte en cause, lorsque l'acte de naissance est détenu par un officier d'état civil français ;
 - l'erreur ou l'omission portant sur une énonciation ou une mention apposée en marge d'un acte d'état civil, à l'exception de celles apposées sur instruction du procureur de la République, lorsque la preuve de l'erreur ou de l'omission est rapportée par la production de l'acte, de la déclaration ou de la décision qu'il mentionne ou qu'il a omis ;

Les actes d'État Civil

LA RECTIFICATION DES ACTES D'ÉTAT CIVIL

- une mention apposée à tort en marge d'un acte de naissance, lorsque l'OEC détient l'acte à l'origine de la mention ;
- l'erreur dans le domicile ou la profession mentionnée dans un acte d'état civil sur production de pièces justificatives ;
- l'erreur portant sur la date de naissance ou de décès dans un acte d'état civil, sur production d'un certificat d'accouchement ou de décès ;
- l'erreur relative à l'OEC ayant établi l'acte d'état civil ;
- l'erreur portant sur l'un ou les prénoms mentionnés dans un acte de naissance, sur production du certificat d'accouchement ou d'une copie du registre des naissances détenu par l'établissement du lieu de l'accouchement ;



Les actes d'État Civil

LA RECTIFICATION DES ACTES D'ÉTAT CIVIL

- l'erreur portant sur la présentation matérielle du nom de famille composé de plusieurs vocables dans les actes d'état civil. Sur ce dernier point, l'officier d'état civil est désormais compétent pour procéder à la suppression du double tiret du nom de famille.
- **Le rôle de l'OEC en matière de rectification**
 - L'OEC ne peut rectifier que les erreurs matérielles pour lesquelles il a été saisi, par l'intéressé au moyen du Cerfa 11531*02 ou bien sur papier libre. Par conséquent, il ne peut « s'autosaisir » pour des erreurs matérielles qu'il aura lui-même constatées.
 - L'OEC s'assurera que l'acte qu'il détient est bien à l'origine de l'erreur. Dans le cas contraire, il orientera l'usager vers la mairie concernée.



Les actes d'État Civil

LA RECTIFICATION DES ACTES D'ÉTAT CIVIL

- L'OEC s'assurera que la demande de rectification entre dans son champ d'action. Dans le cas contraire, il informera l'usager, son ou ses représentants légaux qu'il n'est pas compétent pour procéder à la rectification et qu'il a transmis pour compétence son dossier au procureur de la République..
- L'OEC s'assurera que l'acte qu'il détient est bien à l'origine de l'erreur. Dans le cas contraire, il orientera l'usager vers la mairie concernée.
- Lorsque la rectification concerne plusieurs erreurs, il convient de les rectifier en une seule mention. Pour exemple, sur une erreur concernant la date et le lieu de naissance, la formulation sera : « l'intéressé est né le 5 janvier 1968 à Lyon 6^e arrondissement (Rhône) ».



Les actes d'État Civil

LA RECTIFICATION DES ACTES D'ÉTAT CIVIL

- Avant de procéder à la rectification, l'officier d'état civil devra prendre un numéro de décision, ce numéro étant précisé dans la mention de rectification :
 - *Rectifié par décision de l'officier de l'état civil de ... (lieu) n° ... (référence) du ... (date) en ce sens que*

Il est donc conseillé de tenir un fichier informatique (tableur ou autre) reprenant ces numéros et l'objet de la décision de rectification. Les numéros peuvent être composés simplement et comporter, par ex, l'année en 4 chiffres, puis un numéro d'ordre en 2 ou 3chiffres en fonction du volume traité par la mairie (ex : 2018-001).

L'OEC rédigera alors le libellé de la mention de rectification à l'aide de la fiche n° 7 de la circulaire du 26 juillet 2017 précitée. Cette fiche propose, à titre indicatif et non exhaustif, des formulations classées par type d'acte.



Les actes d'État Civil

LA RECTIFICATION DES ACTES D'ÉTAT CIVIL

- Le libellé d'une mention apposée par erreur est particulier. Le terme « annulation » étant réservé aux rectifications et annulations judiciaires prononcées par le tribunal de grande instance, on lui préférera la formule de mention « réputée non écrite ».
- Après avoir apposé la mention sur le registre, et sur le logiciel informatique, l'officier d'état civil procédera à la mise à jour des actes subséquents. Il doit y porter une attention toute particulière puisque bon nombre d'actes peuvent être impactés.
- L'enfant de plus de 13 ans donne son consentement pour la rectification de son état civil. C'est à l'OEC instruisant la rectification de s'en assurer. Ce consentement doit être écrit et annexé aux pièces annexes du dossier.



Les actes d'État Civil

LA RECTIFICATION DES ACTES D'ÉTAT CIVIL

- l'OEC informera l'intéressé de la rectification opérée par courrier en lui adressant une copie intégrale de l'acte avec la mention de rectification.
- La circulaire précise que la demande de rectification et les pièces produites à l'appui de la demande seront conservées, au titre des pièces annexes, par l'officier d'état civil saisi de la demande et versées en fin d'année.



Les actes d'État Civil

LA PUBLICITÉ DES ACTES D'ÉTAT CIVIL

NOVEMBRE 2019



le
Cnffpt
ffpt

Les actes d'État Civil

LA PUBLICITÉ DES ACTES D'ÉTAT CIVIL

Certaines démarches nécessitent la production d'actes d'état civil (acte de naissance, de mariage, de décès), d'autant plus que les fiches d'état civil n'existent plus depuis fin 2000. Les usagers peuvent donc être amenés à "demander des actes".

- **Qu'est-ce-que la publicité des actes ?**
 - La publicité des actes d'état civil est assurée par la délivrance de copies et d'extraits selon les règles posées par le décret 2017-890 du 6 mai 2017 relatif à l'état civil.
- **Qui délivre ?**
 - L'OEC détenant l'acte.

Les actes d'État Civil

LA PUBLICITÉ DES ACTES D'ÉTAT CIVIL

▪ Sous quelle forme ?

- Conforme à l'original, daté, signé par l'OEC, revêtu du cachet de l'autorité qui la délivre.
- Copies intégrales ou extrait (avec ou sans filiation) :
 - La copie intégrale est une reproduction intégrale de l'acte avec ses mentions ;
 - Un extrait est une reproduction partielle avec des indications plus ou moins complètes selon la nature de l'extrait (avec ou sans filiation).

▪ Qui peut demander ?

- Cf tableau de publicité des actes.
 - Depuis le déploiement du dispositif COMEDEC, les administrations, organismes, officiers d'état civil ne pourront normalement plus demander de copies intégrales ou d'extraits d'actes si les données contenues dans les actes peuvent être vérifiées par voie dématérialisée.



Les actes d'État Civil

LA PUBLICITÉ DES ACTES D'ÉTAT CIVIL

▪ Des points de vigilance

- Concernant les mentions RC (Répertoire Civil) : le numéro du RC doit obligatoirement figurer. En effet seul ce numéro permet de connaître les mesures de protection décidées par le juge ;
- Concernant les mentions RC (Répertoire Civil) : lorsque les mentions sont radiées, elles ne doivent pas figurer sur la copie ou l'extrait, excepté sur autorisation du Procureur de la République ;
- Concernant les adoptions plénières, de légitimation adoptive ou de toute autre adoption comportant une rupture des liens avec la famille d'origine : ne jamais délivrer de copie intégrale au risque d'entraver la confidentialité due à la famille d'origine. Il convient de délivrer un extrait avec filiation mentionnant la filiation adoptive. La copie intégrale ne sera délivrée qu'à l'adopté ou l'adoptant et sur autorisation du Procureur de la République ;



Les actes d'État Civil

LA PUBLICITÉ DES ACTES D'ÉTAT CIVIL

▪ Des points de vigilance

- Concernant les adoptions simples : les extraits avec filiation mentionnent, outre les parents d'origine, les parents adoptifs et font référence au jugement d'adoption (dans la mention) ;
- Concernant les rectifications de mention relatives au sexe de la personne, les copies délivrées ne doivent pas faire apparaître l'erreur commise sauf autorisation du Procureur de la République.